



Résolution adoptée le 26 mars 2025 concernant le poste de représentant scientifique à la TRGIRTO

TRGIRTO 202503-4

Sur proposition de M. Maurice Thibaudeau, secondée de M. François Trottier, il est unanimement résolu d'enchâsser le poste de représentant scientifique à la TRGIRTO dans les Règles de fonctionnement de la TRGIRTO et ce, selon ce qui suit :

Le rôle du représentant scientifique

- *Apporter un regard scientifique dans le cadre des travaux de la TRGIRTO (i.e. partager ce que la science dit);*
- *Participer aux discussions lors des rencontres de la TRGIRTO et des comités de travail et ce, de manière objective, collaborative et constructive.*

Le profil du représentant scientifique

- *Être un scientifique rattaché à une université ou à un institut de recherche québécois reconnu;*
- *Avoir un champ d'expertise en lien avec le rôle, le mandat et les travaux de la TRGIRTO :*
 - *Sciences naturelles : écosystèmes forestiers, aménagement forestier, faune et flore forestière, hydrologie forestière, autres;*
 - *Sciences économiques : économie forestière, économie régionale, autres;*
 - *Sciences sociales : développement régional et des communautés, autres.*

La nomination du représentant scientifique

- *Les représentants de la TRGIRTO ont la responsabilité de nommer le représentant scientifique;*
- *La nomination du représentant scientifique se fait au même moment que pour les autres représentants de la TRGIRTO, et la durée du mandat est de trois ans;*
- *La ou les candidature(s) au poste de représentant scientifique peuvent être obtenues de la façon suivante : sur invitation à la suite d'une proposition d'un ou plusieurs représentants de la TRGIRTO, ou par un appel de candidatures lancé auprès des universités et instituts scientifiques.*